

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3965

22 décembre 2014

SOMMAIRE

APEX Technologies S.à r.l	Epicerie Régionale s.à r.l
Arbox S.à r.l	Epicerie Régionale s.à r.l190278
Aux anges de Pétange by Sandrine and Ju-	EQT Credit S.à r.l190278
lien S.e.n.c	Eumontes S.A
Cabinet Walter International190293	EURX Prince Henri Investment S.A 190279
Cardiff Holdings S.A	Every S.A190279
Carlos Investments S.A190275	Family Affair S.à r.l
CCPEOF Luxembourg190275	Farben S.A
Clyde Blowers Capital S.à r.l190274	F&C Fund190279
Clyde Blowers Capital S.à r.l 190274	Fehu S.A
Coiffure Liz S.à r.l190274	FleetCor Luxembourg Holding2190284
Cole Objekt Düsseldorf GmbH190274	FleetCor Luxembourg Holding3190284
Compac S.A	FleetCor Luxembourg Holding4190284
Coperval Participations S.A190275	Fourteen Fuchsia S.à r.l190284
Corporate Investment Partners SA190276	Fourteen Nymphea S.à r.l190293
Costa-Constructions S.à r.l190276	Fourteen Phacelia S.à r.l190293
CPX Invest Holding S.A	Fourteen Villosa S.à r.l190294
Ecomundo Group International s.à r.l190276	Luxembourg Investment Company 12 S.à
Ecomundo Group International s.à r.l 190277	r.l190320
Ecoprompt S.A190277	MK Astro Lux Holdings S.à r.l190295
EGTS-LUX S.à r.l	TCV Luxco BD S.à r.l
Ekart S.A190277	Terra Spectrum S.A190285
Finathy S C I 190278	



Clyde Blowers Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 141.248.

Rectificatif au dépôt numéro L140179280 déposé en date du 10 octobre 2014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014194107/10.

(140216369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Clyde Blowers Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 141.248.

Rectificatif au dépôt numéro L140216369 déposé en date du 05 décembre 2014

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014194108/10.

(140216873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Coiffure Liz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7373 Lorentzweiler, 72, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 125.061.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 5 décembre 2014

Première résolution:

Le siège social est fixé à L-7373 Lorentzweiler 72, route de Luxembourg.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Pour copie conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014194109/13.

(140216786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Cole Objekt Düsseldorf GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 152.008.

En date du 7 novembre 2014, les associés de la Société ont décidé de nommer:

- Monsieur Daniel Boone, né le 28 janvier 1965 à Lille, France ayant pour adresse professionnelle 66, Boulevard Napoléon 1 ^{er} , L-2210 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de la Société, avec effet au 8 novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Il est aussi à noter que Messieurs Jean-Jacques Josset et Jacob Mudde ainsi que Madame Jacqueline Kost, gérants de la Société, ont démissionné de leur poste de gérant avec effet au 8 novembre 2014.

En conséquence de quoi, les gérants de la Société sont:

- (i) Daniel Boone;
- (ii) Jean-Philippe Gachet;
- (iii) Tony Roy.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Des Mandataires

Référence de publication: 2014194110/21.

(140216418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.



Coperval Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 88.855.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 3 décembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Marc ALBERTUS terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194116/16.

(140216737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Cardiff Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 123.231.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 5 décembre 2014:

Administrateur:

- Atilio Palmeiro a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 1 er décembre 2014.
- Silvestre Asurey a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 1 er décembre 2014.
- Juan Carlos Ottolenghi ayant pour adresse le 1102 Diaz Estanislao, 1642 San Isidro City, Argentine a été nommée administrateur de la société avec effet au 1 er décembre 2014 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.
- Jose Angel Loprete ayant pour adresse le 1020 Serrano, 1609 Boulogne San Isidro, Argentine a été nommée administrateur de la société avec effet au 1 er décembre 2014 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014194124/18.

(140216604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Carlos Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 106.047.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 décembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014194125/10.

(140217023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

CCPEOF Luxembourg, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 December 2014.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014194127/11.

(140216594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.



Compac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAC S.A. Un mandataire

Référence de publication: 2014194135/11.

(140216910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Corporate Investment Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 82.238.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2014194139/10.

(140217045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Costa-Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8325 Capellen, 3, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 26.049.

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 05/12/2014.

Pour COSTA CONSTRUCTIONS S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2014194140/12.

(140217081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

CPX Invest Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.653.

Par la présente, la soussignée SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN S.A., ayant son siège social à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, déclare avoir dénoncé ce 1 ^{er} décembre 2014 par courrier auprès de la société CPX INVEST HOLDING S.A., société anonyme inscrite section B numéro 110653, le contrat de domiciliation qui la liait à elle, ainsi que le siège social fixé à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Luxembourg, le 1 ^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014194143/11.

(140217141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Ecomundo Group International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8390 Nospelt, 8, rue Leck.

R.C.S. Luxembourg B 90.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014194180/10.

(140216819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.



Ecomundo Group International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8390 Nospelt, 8, rue Leck.

R.C.S. Luxembourg B 90.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014194181/10.

(140216852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Ecoprompt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 67.590.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 4 décembre 2014

1 ère résolution:

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide de révoquer HRT REVISION S.A. de ses fonctions de commissaire avec effet à partir de l'exercice 2012 et de nommer la société EXCOMA S.à r.l., 18a, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à la fonction de commissaire aux comptes avec effet à partir de l'exercice 2012.

Le mandat d'EXCOMA S.à r.l. prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ECOPROMPT S.A.

Référence de publication: 2014194182/16.

(140217062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

EGTS-LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3917 Mondercange, 20A, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 160.136.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D (() D (

Esch-sur-Alzette, le 05/12/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014194183/10.

(140216902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Ekart S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.813.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 3 décembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Marc ALBERTUS terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale.

Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.



Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194184/22.

(140216746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Elpathy S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-8821 Koetschette, 11, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg E 3.206.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Procès - verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 04/12/2014

Il résulte de l'AGE tenue ce 04 décembre 2014 ce qui suit:

Mr Thierry SIMON né le 29 novembre 1964 à Luxembourg et Mme Eliane SIMON née le 09/07/1958 à Wardin (Belgique) attestent que la liquidation volontaire entamée en date du 25 novembre 2011 peut être clôturée.

ELPATHY SCI

Référence de publication: 2014194185/13.

(140216748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Epicerie Régionale s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 30, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 155.863.

Les comptes annuels au 03/10/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014194188/13.

(140216960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Epicerie Régionale s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 30, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 155.863.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014194189/13.

(140216961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

EQT Credit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 149.864.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 16 octobre 2014

L'Associé unique a accepté la démission de M. Michael Newton et M. Karl Heinz Horrer avec effet au 11 septembre 2014.

En cette même date, l'associé a nommé en tant que nouveaux gérants de la société et ce avec effet au 12 septembre 2014 et pour une durée indéterminée les personnes suivantes:



- M. Luc de Vet, employé privé, né le 28 juin 1961, à 's-Hertogenbosch, les Pays-Bas, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg.
- M. Csaba Horvath, employé privé, né le 30 septembre 1980, à Tatabànya, Hungary, résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Puis, l'associé a décidé de ratifier la nomination KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCSL Luxembourg B 149133, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour les années clôturées au 31 décembre 2010, au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013.

L'associé a décidé de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l., en tant que de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un terme expirant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

JOHN CHRISTIAN / VINCENZO CARPITA

Référence de publication: 2014194190/25.

(140216537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Eumontes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 106.251.

Je vous informe de ma démission de mon mandat d'administrateur du Conseil d'Administration de la société Eumontes S.A. avec effet au 17 octobre 2014.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Edoardo Carlo Picco.

Référence de publication: 2014194193/10.

(140217041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

EURX Prince Henri Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.722.

Les comptes annuels de la société EURX Prince Henri Investment S.A. au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014194196/10.

(140217069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Every S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 82.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014194197/9.

(140216617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

F&C Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.782.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 03 Décembre 2014, les actionnaires de la société F&C FUND, ont pris les résolutions suivantes

- Réélection des membres du conseil d'administration de la société, composé comme suit jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015:
 - Jacques Elvinger
 - 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg , Luxembourg.
 - Hugh Cameron Moir

Pimrose Street, Exchange House, EC2A 2NY Londres, Royaume-Uni.

- Enrico Turchi



- 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.
- Patrick Johns

Wheatacre House, Wheatacre, Nr. Beccles, NR34 0AR Norfolk, Royaume-Uni.

- Bernd Kalis
- 5, Sederanger, 80538 Munich, Allemagne.
- Ernst Hagen

Jachthavenweg 109 E, 1081KM Amsterdam, Pays-Bas

- Réélection de PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que réviseur agréée de la société, jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 Décembre 2014. State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014194199/28.

(140216788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Farben S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 45.653.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of November,

Before the undersigned, Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Farben S.A. in liquidation, a Luxembourg société anonyme having its registered office at 5 Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 45653 (the Company).

The Company was incorporated on November 17, 1993, pursuant to a deed drawn up by Maître Francis Kesseler, notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 597, of December 15, 1993. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times, most recently on December 27, 2012 pursuant to a deed drawn up by Martine Schaeffer, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 612, on March 13, 2013.

The Meeting is chaired by Ms. Claudine Schoellen, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt. The chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Ms. Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The Meeting's officers having thus been appointed, the chairman declares and requests the notary to state:

- 1. That the Meeting has been validly convened;
- 2 That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their authorised representatives, the Meeting's officers and the notary. This attendance list and the powers of attorney will be registered with this deed.
- 3 That it appears from the attendance list that all the shares are present or represented. The shareholders hereby acknowledge to be fully aware of the agenda of the Meeting, which has been communicated to them in advance. The Meeting is thus regularly constituted and may deliberate and decide on the items on its agenda.
 - 4 That the agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Acknowledgement of the joint draft merger terms providing for the absorption of the Company by Ludo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 80935 (LUDO or the Absorbing Company together with the Company, the Merging Companies or individually, a Merging Company);
- 2. Acknowledgement that all the documents required by article 267 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been deposited at the Company's registered office or its website for due inspection by the shareholders at least one month before the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on the joint draft merger terms;
- 3. Approval of the joint draft merger terms and decision to carry out the merger by way of the absorption by LUDO of the Company; acknowledgment that from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having being carried out on behalf of LUDO as from January 1, 2014; acknowledgment of the effective date of the merger between parties and of the date of enforceability of the merger towards third parties; acknowledgment that, for Italian tax purposes, pursuant to article 172, paragraph 9 of Presidential Decree dated 22 December 1986, n. 917 (Italian



Income Tax Code, so called "T.U.I.R.") the operations of the Company will be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from January 1, 2014;

- 4. Granting of all powers to the liquidator and to any lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg SARL, acting individually, with full power of substitution, to execute any documents and perform any actions and formalities necessary and appropriate; and
 - 5. Any other business.
 - 5 That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting notes that it has been acquainted with the joint draft terms of merger published in the Mémorial N° - 3086 of October 24, 2014 (the Joint Merger Proposal), in accordance with article 262 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and providing for the absorption of the Company by LUDO.

Second resolution

The Meeting acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office or its website, if any, for due inspection by the Company's shareholders at least one month before the date 3 hereof.

The Meeting further acknowledges that the shareholders of each of the Merging Companies have waived the requirement to have interim financial statements (pursuant to Article 267 (1) of the Law), the requirement to draw up a special board report (pursuant to Article 265 of the Law), the requirement to provide information on major changes in the assets and liabilities (pursuant to Article 265 of the Law) and the requirement to have the Joint Merger Proposal reviewed by independent experts and an expert report (pursuant to Article 266 of the Law).

Third resolution

The Meeting resolves to approve the Joint Merger Proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Company by the Absorbing Company, in accordance with the conditions detailed in the Joint Merger Proposal.

The Meeting acknowledges that the Company will cease to exist as per the effective date by way of transfer at book value of all the Company's assets and liabilities to the Absorbing Company, all in accordance with the Joint Merger Proposal and the cancellation of the Company's shares held by the Absorbing Company as a consequence of the merger.

The Meeting further acknowledges (i) that from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having being carried out on behalf of the Absorbing Company as from January 1, 2014 and (ii) that the merger takes effect between the Merging Companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the Merging Companies approving the merger and is enforceable towards third parties after the publication in the Mémorial of the minutes of the general meetings of the Merging Companies approving the merger.

For Italian tax purposes, pursuant to article 172, paragraph 9 of Presidential Decree dated 22 December 1986, n. 917 (Italian Income Tax Code, so called "T.U.I.R.") the operations of the Company will be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from January 1, 2014.

Fourth resolution

The Meeting grants all powers to the liquidator and to any lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg SARL, acting individually, with full power of substitution, to execute any documents and perform any actions and formalities necessary and appropriate.

Declaration

The undersigned notary certifies, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company and of the Joint Merger Proposal.

There being no further business, the Meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF, this deed is drawn up in Echternach, on the day stated above.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de actionnaires de Farben S.A., en liquidation, une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 5 Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché



de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45653 (la Société).

La Société a été constituée le 17 novembre 1993, suivant un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 597, le 15 décembre 1993. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises, le plus récemment le 27 décembre 2012 suivant un acte de Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 612, le 13 mars 2013.

L'Assemblée est présidée par Madame Claudine Schoellen, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le président nomme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Madame Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Les membres du bureau ayant ainsi été nommés, le président déclare et requiert le notaire d'acter:

- 1. Que l'Assemblée a été valablement convoquée;
- 2. Que les actionnaires présents ou représentés et les nombre des actions qu'ils détiennent sont consignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire. Cette liste de présence ainsi que les procurations seront enregistrées avec le présent acte.
- 3. Qu'il ressort de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Les actionnaires reconnaissent être parfaitement informés de l'ordre du jour de l'Assemblée, qui leur a été communiqué à l'avance. L'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut délibérer et prendre des décisions sur les points de l'ordre du jour.
 - 4. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Reconnaissance des conditions du projet commun de fusion prévoyant l'absorption par la Société par Ludo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80935 (LUDO ou la Société Absorbante et avec la Société, les Sociétés Fusionnantes et individuellement une Société Fusionnante);
- 2. Reconnaissance que tous les documents exigés par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social de la Société ou sur son site web au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des actionnaires de la Société se prononçant sur les conditions du projet commun de fusion;
- 3. Approbation des conditions du projet commun de fusion et décision de procéder à la fusion par voie d'absorption par LUDO de la Société; reconnaissance que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été accomplies pour le compte de LUDO à compter du 1 er janvier 2014; reconnaissance de la date d'effet de la fusion entre les parties et de celle de l'opposabilité de la fusion à l'égard des tiers; reconnaissance qu'à des fins fiscales italiennes, selon l'article 172, paragraphe 9 du décret présidentiel en date du 22 décembre 1986, n. 917 (code italien des impôts sur le revenu, autrement désigné «T.U.I.R.») les opérations de la Société seront traitées comme ayant été accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1 er janvier 2014;
- 4. Octroi de tous les pouvoirs au liquidateur et à tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin de signer tous les documents et d'accomplir toutes les actions et formalités nécessaires et appropriées; et
 - 5. Divers.
 - 5. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée note avoir pris connaissance des conditions du projet commun de fusion, publié au Mémorial N° - 3086 le 24 octobre 2014 (le Projet Commun de Fusion) conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et prévoyant l'absorption de la Société par FARBEN.

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît que tous les documents exigés par l'article 267 de la Loi ont été mis à la disposition des associés de la Société pour consultation au siège social de la Société ou sur son site web, au moins un mois avant la date des présentes.

L'Assemblée reconnaît en outre que les associés de chacune des Sociétés Fusionnantes ont renoncé à l'exigence d'établir des états financiers intérimaires (conformément à l'article 267 (1) de la Loi), à l'exigence d'établir un rapport spécial du conseil (conformément à l'article 265 de la Loi), à l'exigence de fournir des informations sur les changements importants intervenus à l'actif et au passif (conformément à l'article 265 de la Loi) et à l'exigence de soumettre le Projet Commun de Fusion pour examen à des experts indépendants et à celle d'un rapport d'expert (conformément à l'article 266 de la Loi).



Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Projet Commun de Fusion et de procéder à la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante, conformément aux conditions détaillées dans le Projet Commun de Fusion.

L'Assemblée reconnaît que la Société cessera d'exister à la date d'effet par le transfert à la valeur comptable de tous les actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante, conformément au Projet Commun de Fusion et l'annulation des actions de la Société détenues par la Société Absorbante en conséquence de la fusion.

L'Assemblée reconnaît en outre que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1 ^{er} janvier 2014; (ii) la fusion produit ses effets entre les Sociétés Fusionnantes à la date de la tenue concordante des assemblées générales des associés/ actionnaires des Sociétés Fusionnantes approuvant la fusion, et est opposable l'égard des tiers suite à la publication au Mémorial du procès-verbal des assemblées générales des Sociétés Fusionnantes approuvant la fusion.

A des fins fiscales italiennes, selon l'article 172, paragraphe 9 du décret présidentiel en date du 22 décembre 1986, n. 917 (code italien des impôts sur le revenu, autrement désigné «T.U.I.R.») les opérations de la Société seront traitées comme ayant été accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1 er janvier 2014.

Quatrième résolution

L'Assemblée donne tous les pouvoirs au liquidateur et à tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin de signer tous les documents et d'accomplir toutes les actions et formalités nécessaires et appropriées

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi, de l'existence et de la légalité de l'acte, des formalités qui incombent à la Société et du Projet Commun de Fusion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé au Echternach, à la date stipulée en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte en original.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2343. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194200/185.

(140216966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Fehu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 175.035.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 3 décembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Marc ALBERTUS terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194201/16.

(140216754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.



FleetCor Luxembourg Holding2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 143.775.650,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194202/10.

(140216774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

FleetCor Luxembourg Holding3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 350.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 décembre 2014.

D.(() 1 1 1 1 20144040004

Référence de publication: 2014194203/10.

(140216995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

FleetCor Luxembourg Holding4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194204/10.

(140216760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Fourteen Fuchsia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.940.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 décembre 2014

En date du 2 décembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Jesper KJAEDEGAARD, né le 22 mai 1958 à Gladsaxe, Danemark, avec adresse professionnelle au Jumeirah Lakes Towers, Building X2, Suite 3509, P.O. Box 37134, Dubaï, Emirats Arabes Unis, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Nao MAEDA, née le 10 juin 1977 à Kanagawa, Japon, avec adresse professionnelle au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Michael WENGROFSKY, gérant A
- Monsieur Jesper KJAEDEGAARD, gérant A
- Madame Nao MAEDA, gérant A
- Madame Frédérique DUCULOT, gérant B
- Monsieur Philippe LECLERCQ, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 4 décembre 2014. Fourteen Fuchsia S.à r.l. Signature

Référence de publication: 2014194210/25.

(140216785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Terra Spectrum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-Rue. R.C.S. Luxembourg B 192.376.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the nineteenth day of the month of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The public limited company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Y.K.L. Holding S.A.", established and having its registered office in L-1660 Luxembourg, 4, Grand-Rue, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 189865,

here duly represented by its sole director, Mr. Hassane DIABATE, lawyer, residing professionally in L-1660 Luxembourg, 4, Grand-Rue.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

A. Purpose, Duration, Name, Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established by the subscriber of the shares ("actions") created hereafter and among all those who may become shareholders ("actionnaires") in future, a joint stock company ("société anonyme") (hereinafter the "Company") which shall be governed by the Luxembourg Company Act dated August 10 th 1915, (as amended), as well as by these articles of incorporation.
- **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprise in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development, distribution, sell, resell, license, sublicense, acquisition, create, subscribe, transfer and disposal of a portfolio consisting of any securities, intellectual property rights, tv channels, content, videos, video on demand, platform, television signal, multimedia, feeds, signals and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, intellectual property and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

Another object of the company is to buy, sell and develop software, hardware solutions and components, and to provide advisory and consultancy services.

Subject to obtaining the relevant authorization, the purpose of the Company is also the broadcasting, on a pay or free to air basis, via satellite, cable, terrestrial, broadband, iptv, web, mobile, smarttv, OTT devices or whatsoever, the creation, the production, distribution, retranmission and the modification of any audio visual content, format programs, signal, feed. For use through all sorts of multimedia devices including but not limited to television.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of "TERRA SPECTRUM S.A.".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg). The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.



B. Share capital, Shares

- **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares each with a par value of one euro (EUR 1,-). Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.
 - Art. 7. The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.
 - Art. 8. The shares of the Company are in registered form.

The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

- **Art. 9.** The Company's shares are transferable in the conditions set forth by article 40 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) directors ("administrateurs") who need not be shareholders. Each director shall be either a class A-director or a class-B director.

However, if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at the general meeting which shall determine their remuneration and term of office. The directors shall not be elected for a period exceeding six years and they shall hold office until their successors are elected. Unless a period for their election has specifically been stated, they shall be deemed elected for a period of two years. They will remain in function until their successors have been appointed. Their reelection is authorized.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders. In the event of a vacancy in the office of a director following death, resignation, retirement or otherwise, the remaining directors may temporarily appoint a director; such decision to be ratified by the next general meeting.

In dealing with third parties, the board of directors has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of one class A-director together with at least two class B-directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 12. The Company is managed by a board of directors which may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors at least seventy-two (72) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing signed by all the members of the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication, another manager as his proxy. Any director may represent one or more of his colleagues.



Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and such meetings are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if the majority of directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, upon their unanimous consent to such resolution taking procedure, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions are deemed taken at the registered office of the Company.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two directors or by any person duly appointed to that effect by the board of directors.
- **Art. 14.** The death or resignation of a director, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 15.** The directors do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 16.** The board of directors may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation. The decision of the board of directors to distribute an interim dividend may not be taken more than two months after the date at which the interim accounts have been made up.
- **Art. 17.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Unless a period for its/their election has been specifically been stated, it/they shall be deemed as having been elected for a period of two years.

D. Decisions of the sole shareholder, Collective decisions of the shareholders

- **Art. 18.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least two-thirds of the votes cast.
- **Art. 20.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section IV of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

- Art. 21. The Company's year commences on January 1 st and ends on December 31 st of the same year.
- **Art. 22.** Each year on December 31 st , the accounts are closed and the director(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

F. Dissolution, Liquidation

Art. 24. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their



powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg Company Act dated August 10 th , 1915, as amended.

Subscription and payment

The thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by the company "Y.K.L. Holding S.A.", pre-designated. All the shares have been paid up to 25 % by the aforesaid subscriber by payments in cash so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty Euros (7,750.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31 st, 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand and fifty euros.

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 4, Grand-Rue L-1660 Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg;
- 2. The number of directors is set at one (1) and the following person is appointed as Director of the Company for a period of six (6) years:
- Mr. Paolo BETTIOL, born on 22 mars 1981 in Montebelluna (Italy), professionally residing at 4, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg:
- 3. The Board of Directors is authorized to appoint one managing director from among the Directors of the Company who will be authorized to represent and bind the Company before third parties according to provisions set forth in article 11 of the articles of association of the Company.
- 4. The number of Auditors is set as one (1) and the following person is appointed as the Auditor of the Company for a period of six (6) years:

TOP EDGE MANAGEMENT SERVICES CORP., a public limited company incorporated under the law of Belize, having its registered address at Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, Office 1, P.O. BOX 2522, Belize City, Belize, registered with the Belize Trade Registry under the number No. 131.068.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the legal representative of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:



La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Y.K.L. Holding S.A.", établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 4, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 189865,

ici dûment représentée par son administrateur unique, Monsieur Hassane DIABATE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 4, Grand-Rue.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

A. Objet social - Durée - Raison sociale - Siège social

- **Art. 1** er . Il est constitué par les présentes entre le souscripteur et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires des actions ci-après créées (les "actionnaires") une société sous la forme d'une société anonyme (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915, telle qu'amendée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, la distribution, la vente, la revente, la licence, l'acquisition, la souscription, le transfert et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, droits de propriété intellectuelle, chaînes de télévision, les vidéos, les plateformes, multimédia, les données multimédia, les signaux et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, mettre en valeur ces affaires, droits de propriété intellectuelle et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

L'autre objet de la société est l'achat, la vente et le développement de softwares, de hardwares et de programmes informatiques et fournir des services de conseils et de consultance.

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation appropriée, la Société a aussi pour objet la diffusion, sur base onéreuse ou gratuite, par le biais de satellites, câbles, ADSL, IPTV, web, mobile, SmartTV, dispositifs OTT, la création, la production, la distribution, retransmission et la modification de tous contenus audiovisuels format programmes, signaux, données et tout ce qui ne se limite pas à la télévision.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, industrielles ou financières ou portant sur des droits de propriété intellectuelle, et entre autres choses faire toutes opérations relatives à la construction et à l'entretien d'infrastructures techniques qu'elle pourra estimer utiles à la réalisation de son objet social.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société assumera la raison sociale "TERRA SPECTRUM S.A.".
- **Art. 5.** Le siège social de la Société est sis à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux pourront être établis dans le grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger sur résolution du conseil d'administration. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produit ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société en son siège, ou la communication de ce siège avec des tiers à l'étranger, le siège social de la Société pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à complète cessation de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera luxembourgeoise.

B. Capital social, actions

- **Art. 6.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune. Chacune de ces actions possède le droit de vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.
 - Art. 7. La Société pourra racheter ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.
 - Art. 8. Les actions de la Société seront émises sous la forme nominative.
- La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires conjoints devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société.



- **Art. 9.** Les actions de la Société sont cessibles conformément aux conditions édictées par l'article 40 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.
- Art. 10. Le décès, la suspension des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des actionnaires n'entraînera en rien la dissolution de la Société.

C. Gestion

Art. 11. La Société sera gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Chaque administrateur peut être de classe A ou de classe B.

Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de leur assemblée générale annuelle, qui déterminera leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour une période ne pouvant dépasser six ans, et ils occuperont leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. A moins qu'une période ait été spécifiée pour la durée de leur mandat, ils seront considérés comme élus pour un mandat de deux ans. Ils occuperont leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils seront rééligibles.

Tout administrateur pourra être démis avec ou sans raison et à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. En cas de vacance dans le poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission, de retraite ou autrement, les administrateurs restants pourront nommer un administrateur à titre temporaire pour suppléer à cette vacance jusqu'à ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Dans ses rapports avec les tiers, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous actes et opérations entrant dans le cadre de l'objet social de la Société.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'au moins deux administrateurs de classe B de la Société.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration pourra déléguer les pouvoirs dont il est investi pour la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société relative à cette gestion journalière des affaires sociales, et avec l'approbation préalable de l'assemblé générale des actionnaires, à tous membres du conseil d'administration, administrateurs, directeurs ou autres cadres de la Société, qui n'auront pas besoin d'être des actionnaires de la Société, à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil d'administration déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à tous tiers qui n'auront pas besoin d'être des administrateurs, et nommer ou démettre tous agents et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 12. La Société sera gérée par un conseil d'administration qui pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, lequel sera chargé d'établir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation. A moins d'indication contraire dans l'avis de convocation, les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social de la Société.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en cas d'absence de sa part, le conseil d'administration pourra nommer un autre président pro tempore désigné à la majorité des personnes présentes et votant lors de cette réunion.

Avis écrit de convocation à toute réunion du conseil d'administration devra être donné aux administrateurs soixante-douze (72) heures au moins avant la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence devront être indiqués dans l'avis. Cet avis ne sera nécessaire lorsque chacun des administrateurs en aura convenu par écrit ou par câble, par télécopie, par télégramme, par télex, par message électronique ou par tous autres moyens de communication similaires. Un avis séparé ne sera pas nécessaire pour les réunions du conseil d'administration tenues aux lieu et heure indiqués dans un tableau préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration.

Aucun avis de convocation ne sera nécessaire dès lors que tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration ou en cas de résolutions écrites signées par tous les membres du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur comme son mandataire par écrit, par câble, par télécopie, par télégramme, par télex, par message électronique ou par tous autres moyens de communication similaires. Tout administrateur pourra représenter un ou plusieurs de ses collègues.



Tout administrateur pourra participer à toute réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique, vidéoconférence ou tous autres moyens de communication similaires permettant à l'ensemble des personnes participant à cette réunion de s'entendre les uns les autres. Toute participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une participation en personne à cette réunion, et ces réunions seront considérées comme étant tenues au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou agir que si une majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Le conseil d'administration pourra sur assentiment unanime d'une telle résolution adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant leur accord par écrit, par câble, par télécopie, par télégramme, par télex, par message électronique ou par tous autres moyens de communication similaires. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal établissant cette résolution. Ces résolutions seront considérées comme ayant été prises au siège social de la Société.

- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par son président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute personne dûment désignée à cet effet par le conseil d'administration.
- Art. 14. Le décès ou la démission d'un administrateur pour quelque raison que ce soit n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- **Art. 15.** Les administrateurs n'assument pas du fait de leur position une quelconque responsabilité personnelle relativement à des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont de ce fait responsables que de la bonne exécution de leur mandat.
- **Art. 16.** Le conseil d'administration pourra décider de verser des dividendes intérimaires sur base d'un relevé de compte préparé par le conseil d'administration et indiquant que des fonds sont disponibles à suffisance en vue de distribution, étant entendu que le montant à être distribué ne pourra être supérieur aux profits réalisés depuis la clôture de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, moins les pertes reportées et les montants devant être attribués à une réserve exigée par la loi ou les présents statuts. La décision du conseil d'administration de procéder à une distribution de dividendes intérimaires ne pourra être prise postérieurement à un délai de deux mois après la date à laquelle les comptes intérimaires ont été établis.
- **Art. 17.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires. Les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, laquelle ne pourra être supérieure à six ans. A moins que la durée de ce mandat ait été spécifiquement déterminée, ils seront tenus pour avoir été élus pour un mandat de deux ans.

D. Décisions de l'actionnaire unique - Décisions collectives des actionnaires

- **Art. 18.** Tout actionnaire pourra prendre part à des décisions collectives quel que soit le nombre d'actions dont il est propriétaire. Tout actionnaire possède un nombre de voix identique à celui des actions dont il est porteur ou qu'il représente.
- Art. 19. A moins de majorité plus élevée fixée par les présentes, les décisions collectives ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des actionnaires possédant plus d'une moitié du capital social. Les actionnaires ne peuvent modifier la nationalité de la Société autrement que par consentement unanime. Toute autre modification des statuts exige l'approbation d'une majorité d'actionnaires représentant deux tiers au moins des votes exprimés.
- **Art. 20.** En cas d'actionnaire unique, cet actionnaire exercera l'ensemble des pouvoirs dont est investie l'assemblée générale des actionnaires aux termes des dispositions du Chapitre IV de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'ultérieurement amendée.

E. Exercice social - Comptes annuels - Distribution des bénéfices

- Art. 21. L'exercice social de la Société débutera le 1 er janvier et prendra fin le 31 décembre de chaque année civile.
- Art. 22. Chaque année au 31 décembre, les comptes sociaux seront clos et les administrateurs prépareront un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout actionnaire pourra examiner ledit inventaire ainsi que le bilan au siège social de la Société.
- **Art. 23.** Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le bilan pourra être librement utilisé par les actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle manière le solde des bénéfices annuels nets sera affecté.

En cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables pro rata le montant libéré sur ces actions.



F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui n'auront pas besoin d'être actionnaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. A moins de stipulation du contraire, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour effectuer la réalisation des actifs et le paiement des passifs de la Société.

Le solde résultant de la réalisation des actifs et du paiement des passifs sera distribué aux actionnaires au prorata des actions de la Société qu'ils détiennent.

Art. 25. La loi luxembourgeoise sur les sociétés du dix août mil neuf cent quinze, telle qu'ultérieurement amendée, sera d'application pour toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts.

Souscription et paiement

Les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par la société "Y.K.L. Holding S.A.", pré-désignée.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25% par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2015.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit à être acquitté par la Société en raison de sa constitution est estimé à approximativement mille cinquante euros.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme valablement convoquée, a immédiatement passé les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 4, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg Ville, grand-duché de Luxembourg.
- 2. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et la personne suivante est nommée administrateur de la Société pour un mandat de six (6) ans:

Monsieur Paolo BETTIOL, né le 22 mars 1981 à Montebelluna (Italie), résidant professionnellement au 4, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

- 3. Le conseil d'administration est autorisé à nommer un administrateur délégué parmi les administrateurs de la Société qui sera autorisé à représenter et engager la Société par rapport aux tiers conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de la Société.
- 4. Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1), et la personne suivante est nommée en tant que commissaire aux comptes de la Société pour un mandat de six (6) ans:

TOP EDGE MANAGEMENT SERVICES CORP., une société anonyme de droit bélizien ayant son siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, Office 1, P.O. BOX 2522, Belize City, Belize, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Belize sous le numéro No. 131.068.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant légal de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. DIABATE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2014. LAC/2014/55566. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.



Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193898/427.

(140215968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Cabinet Walter International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.550.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014194097/10.

(140216437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Fourteen Nymphea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 188.104.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 décembre 2014

En date du 2 décembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes;

- de nommer Monsieur Jesper KJAEDEGAARD, né le 22 mai 1958 à Gladsaxe, Danemark, avec adresse professionnelle au Jumeirah Lakes Towers, Building X2, Suite 3509, P.O. Box 37134, Dubaï, Emirats Arabes Unis, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Nao MAEDA, née le 10 juin 1977 à Kanagawa, Japon, avec adresse professionnelle au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Michael WENGROFSKY, gérant A
- Monsieur Jesper KJAEDEGAARD, gérant A
- Madame Nao MAEDA, gérant A
- Madame Frédérique DUCULOT, gérant B
- Monsieur Philippe LECLERCQ, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Fourteen Nymphea S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014194211/25.

(140216816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Fourteen Phacelia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.027.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 décembre 2014

En date du 2 décembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Jesper KJAEDEGAARD, né le 22 mai 1958 à Gladsaxe, Danemark, avec adresse professionnelle au Jumeirah Lakes Towers, Building X2, Suite 3509, P.O. Box 37134, Dubaï, Emirats Arabes Unis, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Nao MAEDA, née le 10 juin 1977 à Kanagawa, Japon, avec adresse professionnelle au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Michael WENGROFSKY, gérant A
- Monsieur Jesper KJAEDEGAARD, gérant A
- Madame Nao MAEDA, gérant A



- Madame Frédérique DUCULOT, gérant B
- Monsieur Philippe LECLERCQ, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Fourteen Phacelia S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014194212/25.

(140216797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Fourteen Villosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 188.026.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 décembre 2014

En date du 2 décembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Jesper KJAEDEGAARD, né le 22 mai 1958 à Gladsaxe, Danemark, avec adresse professionnelle au Jumeirah Lakes Towers, Building X2, Suite 3509, P.O. Box 37134, Dubaï, Emirats Arabes Unis, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Nao MAEDA, née le 10 juin 1977 à Kanagawa, Japon, avec adresse professionnelle au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Michael WENGROFSKY, gérant A
- Monsieur Jesper KJAEDEGAARD, gérant A
- Madame Nao MAEDA, gérant A
- Madame Frédérique DUCULOT, gérant B
- Monsieur Philippe LECLERCQ, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Fourteen Villosa S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014194213/24.

(140216805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Family Affair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 78.856.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une décision du conseil de gérance de la Société en date du 4 décembre 2014 qu'il y a lieu de préciser la dénomination de l'actionnaire unique de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés; Luxembourg,

en la modifiant

de: NOVATRUST LIMITED

à: NOVATRUST LIMITED, acting in its capacity as trustee of THE FAMILY AFFAIR TRUST

[...]

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A.

3A, Val Ste Croix

L-1371 Luxembourg

Signature



Mandataire

Référence de publication: 2014194214/22.

(140216436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

MK Astro Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 192.385.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-eighth day of October.

Before us Maître Francis Kesseler, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

MK AstroPark Holdings LP, an Exempted Limited Partnership, incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Division of Corporation under number IT-78770

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in 5 Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. Corporation, Duration, Registered office, Object

Art. 1. Corporation. There is formed by the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares below, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/ or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Name. The Company will have the name "MK Astro Lux Holdings S.à r.l.».
- Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.



The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg City by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Issued capital. The capital is set at FIFTEEN THOUSAND EURO (15.000.- EUR) divided into fifteen thousand (15,000) shares of ONE EURO (1.- EUR) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Shares. The capital of the Company is divided into shares, each of them having the same nominal value.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Laws. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by such shareholder in the capital of the Company.

Each share entitles one (1) vote. The Company may be composed of one single shareholder («associé»), owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, unless authorized by the Laws.

The Company will recognize only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer granted in a general meeting by the majority of shareholders, including the transferor, representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the capital of the Company.

Unless otherwise provided by the Laws, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the voting rights of the surviving shareholders.

The Company may acquire its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect. The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

Chapter III. Management

Art. 10. Managers. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s).

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.



The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can validly deliberate and act only of a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other means of communication allowing for the transmission of a written text. These resolutions in writing shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held.

Such resolutions in writing are passed when signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 11. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case the Company has only one manager, transactions between the Company and the sole manager, who has such an opposing interest, must be recorded in writing and the records be disclosed to the shareholders.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Managers' liability - Indemnification. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Chapter IV. Shareholders

Art. 13. Powers of the shareholders. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Laws and the Articles. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing, instead of holding a general meeting of shareholders. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

- Art. 14. Annual general meeting. If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders of the Company will be held within six (6) months from the end of the financial year.
- **Art. 15. Place of general meetings.** General meetings of shareholders will be held in the municipality of the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.



Art. 16. Notice of general meetings. The general meeting of shareholders may at any time be convened by the manager (s), or by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than half (1/2) of the issued capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 17. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 18. Proceeding. A board of the meeting («bureau») shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders, and who need neither be shareholders, nor managers.

The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

An attendance list shall be kept at any general meeting of shareholders.

Art. 19. Vote. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital of the Company, except for general meeting convened for the purpose of amending these Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to these Articles.

If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

- **Art. 20. Financial year.** The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December the same year.
- **Art. 21. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager (s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval within six (6) months from the end of the related financial year.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Allocation of results. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends:
- 2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.



Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Matters not provided

Art. 24. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

The first financial year shall begin today and end on the last day of December 2014.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed by MK AstroPark Holdings LP, which is the sole shareholder of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of FIFTEEN THOUSAND EURO (15.000.- EUR) is now available to the company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately 1,500 Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The shareholder has immediately taken the following resolutions:

- The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
- * Jonathan Fiorello, chief operating officer, born on 15 August 1976 in New Jersey, United States of America with professional address at 280 Park Avenue, 4 th Floor East, New York, NY 10017, United States of America.
 - The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:
- * Jan Willem Overheul, private employee, born on 4 January 1982 in Neerijnen, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- * Alexandra Petitjean, private employee, born on 22 July 1979 in Remiremont, France, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
 - The address of the Company is 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire civile de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MK AstroPark Holdings LP, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman Islands, R.C.C. Cayman Islands IT-78770,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à 5 Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qu'elle déclarent constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I er . Forme, Dénomination, Durée, Siège et objet

Art. 1 ^{er}. La société. Il est formé par les présentes et par tout ceux qui deviendront détenteurs de parts sociales une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).



Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, d'intérêts et de parts sociales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, sauf par le biais d'un appel public à l'épargne. Ce ne sera possible que sous la forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

- **Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination sociale, a Société aura la dénomination "MK Astro Lux Holdings S.à r.l.".
- Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital émis. Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE EUROS (15.000.- EUR) représenté par quinze (15,000) parts sociales d'un EURO (1.-EUR) chacune.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

- Art. 7. Augmentation et réduction du capital. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.
 - Art. 8. Parts sociales. Le capital de la Société est divisé en parts sociales, chacune ayant la même valeur nominale.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois. Les droits de associés aux avoirs et bénéfices de la Société sont proportionnels au nombre de parts sociales détenues par cet associé.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix. La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, à moins que les Lois ne l'autorisent.

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux. Entre vifs, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés réunis en assemblée générale, en ce compris le cédant, représentant au moins les trois quart (3/4) du capital de la Société.



Saufs dispositions contraires prévues dans les Lois, les parts sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés représentant au moins les trois quart (3/4) des droits appartenant aux survivants.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants. L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou insolvabilité d'un associé. La mort, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés ou, selon les cas, l'associé unique, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance

Art. 10. Gérant(s). La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent in conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présent ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Ces résolutions écrites auront la même valeur que les résolutions adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

De telles résolutions écrites sont adoptées lorsqu'elles sont signées et datées par tous les gérants, sur un doucement unique ou sur de multiples exemplaires, une copie envoyée par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit constituant une preuve suffisante. Le document unique sur lequel figurent toutes les signatures ou, selon les cas, l'ensemble des multiples exemplaires signés, constituant le procès verbal faisant preuve des résolutions adoptées, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Conflits d'intérêt. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce(s) gérants devra (devront) en aviser les autres gérants et il(s) ne pourra (pourront) ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.



Dans l'hypothèse d'un gérant unique, des opérations intervenues entre la Société et son gérant unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société, doivent être consignées par écrit dans un procès-verbal qui sera communiqué à l'(aux) associé (s).

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 12. Responsabilité des gérants - Indemnisation. Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Chapitre IV. Des associés

Art. 13. Pouvoir des associés. Les associés exercent leurs droits collectifs en assemblée générale des associés, qui constitue un organe de la Société.

L'assemblée générale des associés exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Si la Société compte plusieurs associés, mais pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit, à la place d'une assemblée générale des associés. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le(s) gérant(s) aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte des résolutions proposées, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

- Art. 14. Assemblée générale annuelle des associés. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés aura lieu dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social.
- **Art. 15. Lieux des assemblées générales.** Les assemblées générales des associés se tiendront dans la municipalité du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le(s) gérant(s), le requièrent.
- Art. 16. Convocation aux assemblées générales. Les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des gérants, ou subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant ensemble plus de la moitié (1/2) du capital émis de la Société.

La convocation envoyée aux associés indiquera l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale, et devra être envoyée à chaque associé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 17. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut agir à une assemblée générale des associés en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui même associé.

Art. 18. Procédure. Un bureau de l'assemblée générale sera constitué à l'occasion de chaque assemblée générale des associés et sera composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun d'eux n'ayant pas besoin d'être gérant ou associé eux-mêmes et étant nommés par l'assemblée générale des associés.

Le bureau s'assure en particulier que l'assemblée est tenue conformément aux règles en vigueur, et en particulier conformément aux règles relatives à la convocation, aux exigences en matière de majorité, à la comptabilisation des votes et à la représentation des associés.

Une liste de présence sera tenue pour toute assemblée générale des associés.



Art. 19. Vote. Les résolutions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital de la Société, lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des présents Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des présents Statuts.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

- **Art. 20. Exercice social.** L'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.
- Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social y relatif.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 22. Distribution des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Dispositions générales

Art. 24. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le dernier jour de décembre 2014.

Souscription et paiement

Les parts sociales ont été souscrites par MK AstroPark Holdings LP, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUINZE MILLE EUROS (15.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500 euros.

Décisions de l'associé unique

L'associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- L'associé décide de nommer en tant que gérant A pour une durée indéfinie:
- * Jonathan Fiorello, chief operating officer, né le 15 août 1976 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 280 Park Avenue, 4 th Floor East, NY 10017, New York, Etats-Unis d'Amérique.
 - L'associé decide de nommer en tant que B gérant pour une durée indéfinie:



- * Jan Willem Overheul, employé privé, née le 4 January 1982 à Neerijnen, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- * Alexandra Petitjean, employée privée, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
 - L'adresse du siège social est fixée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire. Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14825. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014193661/500.

(140216149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

TCV Luxco BD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 191.493.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of the month of November.

Before us Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the members of TCV Luxco BD S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 191.493, incorporated by a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 23 October 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting was chaired by Maître Cintia Martins Costa, maître en droit, professionally residing in Luxembourg (the "Chairman"). The Meeting appointed as secretary and scrutineer Maître Mathieu Girotto, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

- 1. The members represented at the Meeting and their respective shareholdings are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the Chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Such attendance list will be attached to this deed to be submitted with it to the registration authorities.
- 2. As it appears from said attendance list, all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting is validly constituted and may validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.
 - 3. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

(a) Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to one million twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,012,500) by the issue of one million (1,000,000) shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1); subscription and payment for the new shares by the shareholders by a contribution in cash of an aggregate amount of forty million seven hundred and eleven thousand and three Euros and seventy-six cents (EUR 40,711,003.76) (the "Subscription Price") as set out in the table below:

Name of Subscriber	Number	Nominal	Share	Aggregate
	of shares	value	Premium	Subscription
				Price
TCV VIII, L.P	712,820	712,820	28,306,707.67	29,019,527.67
TCV VIII (A), L.P	192,220	192,220	7,633,416.33	7,825,636.33
TCV VIII (B), L.P	44,270	44,270	1,758,078.51	1,802,3 4 8.51
TCV Member Fund, L.P	50,690	50,690	2,012,801.25	2,063,491.25



「otal	1,000,000	1,000,000	39,711,003.76	40,711,003.76

allocation of an amount of one million Euros (EUR 1,000,000) out of the Subscription Price to the share capital of the Company and the balance of thirty-nine million seven hundred and eleven thousand and three Euros and seventy-six cents (EUR 39,711,003.76) to the share premium account of the Company.

- (b) Reorganisation of the Company's share capital by the creation of ten (10) classes of shares, namely Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares, Class J shares and by the re-classification of the one million twelve thousand five hundred (1,012,500) shares in issue in the Company into:
 - twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares;
 - one hundred thousand (100,000) Class A shares,
 - one hundred thousand (100,000) Class B shares,
 - one hundred thousand (100,000) Class C shares,
 - one hundred thousand (100,000) Class D shares,
 - one hundred thousand (100,000) Class E shares,
 - one hundred thousand (100,000) Class F shares,
 - one hundred thousand (100,000) Class G shares,
 - one hundred thousand (100,000) Class H shares, $\,$
 - one hundred thousand (100,000) Class I shares, and
 - one hundred thousand (100,000) Class J shares,

each share with a nominal value of one Euro (EUR 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company, to be held by the shareholders of the Company in the proportions set out in the table below:

ssociation of the Company, to be held by the shareholders of the Company in the proportions s	et out in the table below:
Shareholders	Number and classes
	of shares held further
	to there classification
TCV VIII, L.P	8,910 Ordinary Shares
	71,282 Class A Shares
	71,282 Class B Shares
	71,282 Class C Shares
	71,282 Class D Shares
	71,282 Class E Shares
	71,282 Class F Shares
	71,282 Class G Shares
	71,282 Class H Shares
	71,282 Class I Shares
	71,282 Class J Shares
TCV VIII (A), L.P	2,403 Ordinary Shares
	19,222 Class A Shares
	19,222 Class B Shares
	19,222 Class C Shares
	19,222 Class D Shares
	19,222 Class E Shares
	19,222 Class F Shares
	19,222 Class G Shares
	19,222 Class H Shares
	19,222 Class I Shares
	19,222 Class J Shares
TCV VIII (B), L.P	553 Ordinary Shares
	4,427 Class A Shares
	4,427 Class B Shares
	4,427 Class C Shares
	4,427 Class D Shares
	4,427 Class E Shares
	4,427 Class F Shares
	4,427 Class G Shares
	4,427 Class H Shares
	4,427 Class I Shares
	4,427 Class J Shares
TCV Member Fund, L.P	634 Ordinary Shares
	5,069 Class A Shares



5.069 Class B Shares 5.069 Class C Shares 5,069 Class D Shares 5,069 Class E Shares 5,069 Class F Shares 5,069 Class G Shares 5,069 Class H Shares 5,069 Class I Shares 5,069 Class J Shares 12,500 Ordinary Shares 100,000 Class A Shares 100,000 Class B Shares 100,000 Class C Shares 100,000 Class D Shares 100,000 Class E Shares 100,000 Class F Shares 100,000 Class G Shares 100.000 Class H Shares 100,000 Class I Shares 100,000 Class | Shares

(c) Consequential amendment and restatement of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

" Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The issued share capital of the Company is set at one million twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,012,500) divided into:
 - twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares;
 - one hundred thousand (100,000) Class A shares,
 - one hundred thousand (100,000) Class B shares,
 - one hundred thousand (100,000) Class C shares,
 - one hundred thousand (100,000) Class D shares,
 - one hundred thousand (100,000) Class E shares,
 - one hundred thousand (100,000) Class F shares,
 - one hundred thousand (100,000) Class G shares,
 - one hundred thousand (100,000) Class H shares,
 - one hundred thousand (100,000) Class I shares, and
 - one hundred thousand (100,000) Class J shares,

each share with a nominal value of one Euro (EUR 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

- 5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.
- 5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es).
- 5.3.1 In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made with respect to the entire Class of Shares to which the relevant Class Period relates (provided that the General Meeting may always decide that more than one Class are repurchased and cancelled during the same Class Period in which case the rights of the Class(es) which are repurchased and cancelled outside of their relevant Class Period, shall be determined pursuant to Article 14.
- 5.3.1.1 The period for the Class A Shares is the period starting on the date of the notarial deed of 24 November 2014 and ending no later than on 31 December 2015 (the "Class A Period").
- 5.3.1.2 The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending no later than on 31 December 2016 (the "Class B Period").
- 5.3.1.3 The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2017 (the "Class C Period").
- 5.3.1.4 The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2018 (the "Class D Period").



- 5.3.1.5 The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending no later than on 31 December 2019 (the "Class E Period").
- 5.3.1.6 The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending no later than on 31 December 2020 (the "Class F Period").
- 5.3.1.7 The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending no later than on 31 December 2021 (the "Class G Period").
- 5.3.1.8 The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2022 (the "Class H Period").
- 5.3.1.9 The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2023 (the "Class I Period").
- 5.3.1.10 The period for the Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2024 (the "Class J Period").
- 5.4 Where a Class of Shares has not been repurchased and cancelled within its relevant Class Period and is still in existence at the end thereof, the redemption and cancellation of such class(es) of Shares can be made during a new period (the "New Period") which shall start after the end of the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start after the end of the Class J Period and the Class of Shares not repurchased and not cancelled during its respective Class Period shall come in the order from class A to class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).
- 5.5 For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a Class of Shares takes place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such Class of Shares and shall continue to end on the day determined in accordance with article 5.4.1 above.
- 5.6 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.4.1.), such Class of Shares gives right to the holders thereof (subject as set forth below) pro rata to their holding in such Class to the Cancellation Amount and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.
- 5.7 The Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers on the basis of the relevant Interim Accounts taking into account available funds and assets, and approved by the General Meeting. The Cancellation Amount of the Class(es) of Shares shall be the Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class(es) unless otherwise proposed by the Board of Managers taking into account available funds and assets and resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. For the avoidance of doubt, the 1 Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.
 - (d) Amendment and restatement of article 14 of the articles of association as follows:

" Art. 14. Distributions.

- 14.1 Out of the net profit of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.
- 14.2 The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of the members of the Company in accordance with the provisions set forth hereafter.
- 14.3 The general meeting of the members may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.
- 14.4 The share premium account (if any) may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.
- 14.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.
 - 14.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:



- 14.6.1 the holders of the Ordinary Shares shall be entitled during the existence of the Ordinary Shares, to receive a fixed annual cumulative preferential dividend, payable at the redemption and cancellation of the Ordinary Shares, equal to 0.05% of the nominal value of the Ordinary Shares;
- 14.6.2 the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.10% of the nominal value of the Class A Shares;
- 14.6.3 the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.15% of the nominal value of the Class B Shares;
- 14.6.4 the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class C Shares;
- 14.6.5 the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class D Shares;
- 14.6.6 the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class E Shares;
- 14.6.7 the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class F Shares;
- 14.6.8 the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class G Shares;
- 14.6.9 the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class H Shares;
- 14.6.10 the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class I Shares;
- 14.6.11 the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class J Shares;
- 14.6.12 the balance shall be allocated in its entirety to the holder(s) of the Class of Shares within whose Class Period the distribution is declared (and pro rata to the holders of Shares of such Class)."
 - (e) Insertion of a second paragraph in article 15 of the articles of association as follows:
- "After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the members in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions."
 - (f) Insertion of a new article 18 in the articles of association as set forth below:

" Art. 18. Definitions.

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD)

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividend entitlement accrued pursuant to article 14.6.1 of the Articles on the Ordinary Shares except for the dividend allocated to the Ordinary Shares to be redeemed pursuant to article 5.3 of the Articles.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

Available Liquidities

Means (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market

190309



instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

Cancellation Amount

Means an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period

(or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period). Means the Cancellation Amount divided by the number of Shares of the repurchased and

Cancellation Value Means the Cancellation A
Per Share cancelled Class of Shares.

Class Period Means each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D

Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the

Class I Period and the Class J Period.

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Means the interim account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and

cancellation of the relevant Class of Shares.

Law Means the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to

time.

After deliberation, the Meeting resolved as follows:

First resolution

The Meeting resolved to approve the increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (EUR12,500.-) to one million twelve thousand five hundred Euros (EUR 1,012,500.-) by the issue of one million (1,000,000) shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

The shares were entirely subscribed for by the shareholders of the Company and paid up in full by a contribution in cash of an amount of forty million seven hundred and eleven thousand and three Euros and seventy-six cents (EUR 40,711,003.76) as set out in the table under item a) of the agenda (the "Subscription Price").

Proof of payment of the Subscription Price was given to the undersigned notary.

The Meeting resolved to allocate an amount of one million Euros (EUR 1,000,000.-) out of the Subscription Price to the share capital of the Company and the balance of thirty-nine million seven hundred and eleven thousand and three Euros and seventy-six cents (EUR 39,711,003.76) to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Meeting resolved to reorganise the Company's share capital by the creation of ten (10) classes of shares, namely Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares, Class J shares and by the re-classification of the one million twelve thousand five hundred (1,012,500) shares in issue in the Company into:

- twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares;
- one hundred thousand (100,000) Class A shares,
- one hundred thousand (100,000) Class B shares,
- one hundred thousand (100,000) Class C shares,
- one hundred thousand (100,000) Class D shares,
- one hundred thousand (100,000) Class E shares,
- one hundred thousand (100,000) Class F shares,
- one hundred thousand (100,000) Class G shares,
- one hundred thousand (100,000) Class H shares,
- one hundred thousand (100,000) Class I shares, and
- one hundred thousand (100,000) Class J shares,

each share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company, to be held by the shareholders of the Company in the proportions set out under item b) of the agenda.

Third resolution

Further to the above resolution, the Meeting resolved to amend and restate article 5 of the articles of association of the Company as set out under item c) of the agenda.



Fourth resolution

The Meeting resolved to amend and restate article 14 of the articles of association of the Company as set out under item d) of the agenda.

Fifth resolution

The Meeting resolved to insert a second paragraph in article 15 of the articles of association of the Company as set forth under item e) of the agenda above.

Sixth resolution

The Meeting resolved to insert a new article 18 in the articles of association of the Company, as set forth under item f) of the agenda above.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this amendment to the articles of association are estimated at approximately six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties the present deed is worded in English followed by and French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de TCV Luxco BD S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 191.493, constituée le 23 octobre 2014 suivant acte reçu de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée était présidée par Maître Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»). L'Assemblée a nommé comme secrétaire et scrutateur Maître Mathieu Girotto, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- 1. Les associés représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent respectivement figurent sur une liste de présence, laquelle est signée par les mandataires, le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.
- 2. Tel qu'il appert de ladite liste de présence, la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans la Société est représentée à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et statuer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.
 - 3. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

(a) Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à un million douze mille cinq cents euros (1.012.500 EUR) par l'émission d'un million (1.000.000) de parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune; souscription et paiement des nouvelles parts sociales par les associés par un apport en numéraire d'un montant global de quarante millions sept cent onze mille trois euros et soixante-seize centimes (40.711.003,76 EUR) (le «Prix de Souscription») tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous:

Nom du souscripteur	Nombre	Valeur	Prime	Prix global de
	de parts	nominale	d'émission	souscription
	sociales			
TCV VIII, L.P	712.820	712.820	28.306.707,67	29.019.527,67
TCV VIII (A), L.P	192.220	192.220	7.633.416,33	7.825.636,33
TCV VIII (B), L.P	44.270	44.270	1.758.078,51	1.802.348,51



TCV Member Fund, L.P	50.690	50.690	2.012.801,25	2.063.491,25
Total	1.000.000	1.000.000	39.711.003.76	40.711.003.76

affectation d'un montant d'un million d'euros (1.000.000 EUR) issu du Prix de Souscription au capital social de la Société et du solde de trente-neuf millions sept cent onze mille trois euros et soixante-seize centimes (39.711.003,76 EUR) au compte de prime d'émission de la Société.

- (b) Réorganisation du capital social de la Société par la création de dix (10) classes de parts sociales, à savoir des parts sociales de Classe A, des parts sociales de Classe B, des parts sociales de Classe C, des parts sociales de Classe D, des parts sociales de Classe E, des parts sociales de Classe F, des parts sociales de Classe G, des parts sociales de Classe H, des parts sociales de Classe J et par la reclassification des un million douze mille cinq cents (1.012.500) parts sociales émises dans la Société en:
 - douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires;
 - cent mille (100.000) parts sociales de Classe A,
 - cent mille (100.000) parts sociales de Classe B,
 - cent mille (100.000) parts sociales de Classe C,
 - cent mille (100.000) parts sociales de Classe D,
 - cent mille (100.000) parts sociales de Classe E,
 - cent mille (100.000) parts sociales de Classe F,
 - cent mille (100.000) parts sociales de Classe G,
 - cent mille (100.000) parts sociales de Classe H,
 - cent mille (100.000) parts sociales de Classe I, et
 - cent mille (100.000) parts sociales de Classe J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) et étant assortie des droits et obligations énoncés dans les statuts de la Société, devant être détenues par les associés de la Société dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous:

ta	ableau ci-dessous:	
	Associés	Nombre et classes de parts
		sociales détenues
		suite à la reclassification
	TCV VIII, L.P	8.910 Parts Sociales Ordinaires
		71.282 Parts Sociales de Classe A
		71.282 Parts Sociales de Classe B
		71.282 Parts Sociales de Classe C
		71.282 Parts Sociales de Classe D
		71.282 Parts Sociales de Classe E
		71.282 Parts Sociales de Classe F
		71.282 Parts Sociales de Classe G
		71.282 Parts Sociales de Classe H
		71.282 Parts Sociales de Classe I
		71.282 Parts Sociales de Classe J
	TCV VIII (A), L.P	2.403 Parts Sociales Ordinaires
		19.222 Parts Sociales de Classe A
		19.222 Parts Sociales de Classe B
		19.222 Parts Sociales de Classe C
		19.222 Parts Sociales de Classe D
		19.222 Parts Sociales de Classe E
		19.222 Parts Sociales de Classe F
		19.222 Parts Sociales de Classe G
		19.222 Parts Sociales de Classe H
		19.222 Parts Sociales de Classe I
		19.222 Parts Sociales de Classe J
	TCV VIII (B), L.P	553 Parts Sociales Ordinaires
	· ,	4.427 Parts Sociales de Classe A
		4.427 Parts Sociales de Classe B
		4.427 Parts Sociales de Classe C
		4.427 Parts Sociales de Classe D
		4.427 Parts Sociales de Classe E
		4.427 Parts Sociales de Classe F
		4.427 Parts Sociales de Classe G
		4.427 Parts Sociales de Classe H
		4.427 Parts Sociales de Classe I



	4.427 Farts sociales de Classe
TCV Member Fund, L.P	634 Parts Sociales Ordinaires
	5.069 Parts Sociales de Classe A
	5.069 Parts Sociales de Classe E
	5.069 Parts Sociales de Classe C
	5.069 Parts Sociales de Classe D
	5.069 Parts Sociales de Classe E
	5.069 Parts Sociales de Classe F
	5.069 Parts Sociales de Classe G
	5.069 Parts Sociales de Classe H
	5.069 Parts Sociales de Classe
	5.069 Parts Sociales de Classe
Total	12,500 Parts Sociales Ordinaires
	100.000 Parts Sociales de Classe A
	100.000 Parts Sociales de Classe E
	100.000 Parts Sociales de Classe C
	100.000 Parts Sociales de Classe D
	100.000 Parts Sociales de Classe E
	100.000 Parts Sociales de Classe F
	100.000 Parts Sociales de Classe G
	100.000 Parts Sociales de Classe H
	100.000 Parts Sociales de Classe
	100.000 Parts Sociales de Classe

(c) Modification et refonte en conséquence de l'article 5 des statuts de la société afin qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à un million douze mille cinq cents euros (1.012.500 EUR) divisé en:

- douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires;
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe A,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe B,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe C,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe D,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe E,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe F,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe G,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe H,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe I, et
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe J,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) et étant assortie des droits et obligations énoncés dans les statuts de la Société.

- 5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.
- 5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) entière(s) de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette/ces Classe(s).
- 5.3.1 En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, ces annulations et rachats de Parts Sociales devront être effectués en rapport avec la Classe entière de Parts Sociales à laquelle se rapporte la Période de Classe concernée (étant entendu que l'Assemblée Générale peut toujours décider que plus d'une Classe soient rachetées et annulées durant la même Période de Classe, auquel cas les droits de la/des Classe(s) qui est/sont rachetée(s) et annulée(s) en dehors de sa/leur Période de Classe concernée, seront déterminés en vertu de l'article 14.
- 5.3.1.1 La période pour les Parts Sociales de Classe A est la période qui commence à la date de l'acte notarié du 24 novembre 2014 et qui se termine au plus tard le 31 décembre 2015 (la «Période de Classe A»).
- 5.3.1.2 La période pour les Parts Sociales de Classe B est la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine au plus tard le 31 décembre 2016 (la «Période de Classe B»).
- 5.3.1.3 La période pour les Parts Sociales de Classe C est la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine au plus tard le 31 décembre 2017 (la «Période de Classe C»).
- 5.3.1.4 La période pour les Parts Sociales de Classe D est la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine au plus tard le 31 décembre 2018 (la «Période de Classe D»).



- 5.3.1.5 La période pour les Parts Sociales de Classe E est la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine au plus tard le 31 décembre 2019 (la «Période de Classe E»).
- 5.3.1.6 La période pour les Parts Sociales de Classe F est la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et qui se termine au plus tard le 31 décembre 2020 (la «Période de Classe F»).
- 5.3.1.7 La période pour les Parts Sociales de Classe G est la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et qui se termine au plus tard le 31 décembre 2021 (la «Période de Classe G»).
- 5.3.1.8 La période pour les Parts Sociales de Classe H est la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et qui se termine au plus tard le 31 décembre 2022 (la «Période de Classe H»).
- 5.3.1.9 La période pour les Parts Sociales de Classe I est la période qui commence le jour suivant la Période de Classe H et qui se termine au plus tard le 31 décembre 2023 (la «Période de Classe I»).
- 5.3.1.10 La période pour les Parts Sociales de Classe J est la période qui commence le jour suivant la Période de Classe I et qui se termine au plus tard le 31 décembre 2024 (la «Période de Classe J»).
- 5.4 Lorsqu'une Classe de Parts Sociales n'a pas été rachetée et annulée au cours de sa Période de Classe concernée et existe toujours au terme de celle-ci, le rachat et l'annulation de cette/ces classe(s) de Parts Sociales peuvent être effectués au cours d'une nouvelle période (la «Nouvelle Période»), laquelle débutera après la fin de la dernière Période de Classe (ou, le cas échéant, le jour suivant la fin de la Nouvelle Période précédente d'une autre classe) et se terminera au plus tard un an après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera après la fin de la Période de Classe J et la Classe de Parts Sociales non rachetée et non annulée au cours de sa Période de Classe respective se présentera dans l'ordre allant de la classe A à la classe J (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées).
- 5.5 Afin d'éviter tout doute, au cas où un rachat et une annulation d'une Classe de Parts Sociales auraient lieu avant le dernier jour de sa Période de Classe respective (ou, le cas échéant, Nouvelle Période), la Période de Classe (ou, le cas échéant, Nouvelle Période) suivante commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette Classe de Parts Sociales et se poursuivra pour se terminer le jour déterminé conformément à l'article 5.4.1 ci-dessus.
- 5.6 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.4.1.), cette Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs (sous réserve de ce qui suit) au prorata de leur participation dans cette Classe au Montant d'Annulation et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales annulée et rachetée recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.
- 5.7 Le Montant d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intermédiaires concernés en tenant compte des fonds et avoirs disponibles, et approuvé par l'Assemblée Générale. Le Montant d'Annulation de la/des Classe(s) de Parts Sociales sera le Montant Disponible au moment de l'annulation de la/des Classe (s) concernée(s) sauf proposition contraire du Conseil de Gérance tenant compte des fonds et avoirs disponibles et décidé par l'Assemblée Générale des Associés de la manière requise pour la modification des Statuts, étant toutefois entendu que le Montant d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible. Afin d'éviter tout doute, la Société peut décharger son obligation de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation.»
 - (d) Modification et refonte de l'article 14 des statuts comme suit:

« Art. 14. Distributions.

- 14.1 Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.
- 14.2 Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés de la Société conformément aux dispositions énoncées ci-après.
- 14.3 L'assemblée générale des associés peut décider de déclarer et de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi, conformément aux dispositions énoncées ci-après.
- 14.4 Le compte de prime d'émission (si présent) peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.
- 14.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et peuvent être payés aux lieux et heures déterminés par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut déterminer de manière définitive le taux de change applicable pour convertir les fonds de dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant une période de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Part Sociale, sera déclaré renoncé par le détenteur de cette part sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.
 - 14.6 En cas de déclaration de dividende, ce dividende sera alloué et payé dans l'ordre suivant:



- 14.6.1 les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront le droit au cours de l'existence des Parts Sociales Ordinaires, de recevoir un dividende préférentiel récupérable annuel fixe, payable au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Ordinaires, égal à 0,05% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires;
- 14.6.2 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe A auront droit à un dividende égal à 0,10% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A;
- 14.6.3 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe B auront droit à un dividende égal à 0,15% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B;
- 14.6.4 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe C auront droit à un dividende égal à 0,20% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C;
- 14.6.5 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe D auront droit à un dividende égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D;
- 14.6.6 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe E auront droit à un dividende égal à 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E;
- 14.6.7 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe F auront droit à un dividende égal à 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F;
- 14.6.8 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe G auront droit à un dividende égal à 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G;
- 14.6.9 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe H auront droit à un dividende égal à 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H;
- 14.6.10 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe I auront droit à un dividende égal à 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I;
- 14.6.11 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe J auront droit à un dividende égal à 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe J,
- 14.6.12 le solde sera alloué dans son intégralité au(x) détenteur(s) de la Classe de Parts Sociales au cours de la Période de Classe de laquelle la distribution est déclarée (et au prorata aux détenteurs de Parts Sociales de cette Classe).»
 - (e) Insertion d'un second paragraphe à l'article 15 des statuts comme suit:
- «Après règlement de la totalité des dettes et charges à l'encontre de la Société et des dépenses de la liquidation, le produit net de liquidation sera distribué aux associés conformément au, et afin d'atteindre de manière globale le, même résultat économique que les règles de distribution fixées pour les distributions de dividendes.»
 - (f) Insertion d'un nouvel article 18 dans les statuts dont la teneur est la suivante:

« Art. 18. Définitions.

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté (i) de toute prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la classe de Parts Sociales devant être annulée, mais diminué de (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme devant être placée en réserve(s) conformément aux prescriptions de la Loi ou des Statuts, à chaque fois tel que mentionné dans les Comptes Intermédiaires concernés (sans, afin d'éviter tout doute, double comptage) de sorte que:

MD = (BN + P + RC) - (Pe + PL + DO)

Оù:

MD = Montant Disponible.

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés).

P = toute réserve librement distribuable.

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée.

Pe = pertes (y compris les pertes reportées) exprimées comme positives.

PL = toute somme devant être placée en réserve(s) conformément aux prescriptions de la Loi ou des Statuts.

DO = tout droit à un dividende accumulé en vertu de l'article 14.6.1 des Statuts sur les Parts Sociales Ordinaires à l'exception du dividende alloué aux Parts Sociales Ordinaires devant être rachetées en vertu de l'article 5.3 des Statuts. Le Montant Disponible doit être indiqué dans les Comptes Intermédiaires de la Période de Classe respective et sera évalué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société de bonne foi et en vue de la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

Liquidités Disponibles

Signifie (i) toutes les liquidités détenues par la Société (à l'exception des liquidités sur les dépôts à terme avec une échéance restante de plus de six (6) mois), (ii) tout instrument de marché monétaire, toute obligation et tout titre obligataire facilement négociables, et



toute créance qui, selon le Conseil de Gérance, sera payée à la Société à court terme moins toute dette ou autre créance de la Société payable dans moins de six (6) moins déterminés sur la base des Comptes Intermédiaires en rapport avec la Période de Classe concernée (ou Nouvelle Période, selon le cas) et (iii) tout avoir tel que des actions, parts ou titres

d'une autre nature détenus par la Société.

Montant d'Annulation Signifie un montant ne dépassant pas le Montant Disponible concernant la Période de Classe

concernée (ou Nouvelle Période, selon le cas) à condition que ce Montant d'Annulation ne soit pas supérieur aux Liquidités Disponibles concernant la Période de Classe concernée

(ou Nouvelle Période, selon le cas).

Valeur d'Annulation Signifie le Montant d'Annulation divisé par le nombre de Parts Sociales de la Classe de Parts

Par Part Sociale Sociales rachetée et annulée.

Période de Classe Signifie la Période de Classe A, la Période de Classe B, la Période de Classe C, la Période

de Classe D, la Période de Classe E, la Période de Classe F, la Période de Classe G, la

Période de Classe I, la Période de Classe I et la Période de Classe J.

Comptes Intermédiaires Signifie les comptes intermédiaires de la Société à la Date de Comptes Intermédiaires

concernée.

Date des Comptes Signifie la date intervenant au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation

Intermédiaires de la Classe de Parts Sociales concernée.

Loi Signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de

temps à autre.

Après délibération, l'Assemblée a décidé ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'approuver l'augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à un million douze mille cinq cents euros (1.012.500 EUR) par l'émission d'un million (1.000.000) de parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par les associés de la Société et libérées intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quarante millions sept cent onze mille trois euros et soixante-seize centimes (40.711.003,76 EUR) tel qu'indiqué dans le tableau au point a) de l'ordre du jour (le «Prix de Souscription»).

Preuve du paiement du Prix de Souscription a été donnée au notaire soussigné.

L'Assemblée a décidé d'affecter un montant d'un million d'euros (1.000.000 EUR) issu du Prix de Souscription au capital social de la Société et le solde de trente-neuf millions sept cent onze mille trois euros et soixante-seize centimes (39.711.003,76 EUR) au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de réorganiser le capital social de la Société par la création de dix (10) classes de parts sociales, à savoir des parts sociales de Classe A, des parts sociales de Classe B, des parts sociales de Classe C, des parts sociales de Classe D, des parts sociales de Classe E, des parts sociales de Classe F, des parts sociales de Classe G, des parts sociales de Classe J et par la reclassification des un million douze mille cinq cents (1.012.500) parts sociales émises dans la Société en:

- douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires;
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe A,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe B,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe C,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe D,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe E,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe F,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe G,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe H,
- cent mille (100.000) parts sociales de Classe I, et cent mille (100.000) parts sociales de Classe I,

chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) et étant assortie des droits et obligations énoncés dans les statuts de la Société, devant être détenues par les associés de la Société dans les proportions indiquées dans le tableau au point b) de l'ordre du jour.

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Assemblée a décidé de modifier et de refondre l'article 5 des statuts de la Société tel qu'énoncé au point c) de l'ordre du jour.



Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier et de refondre l'article 14 des statuts de la Société tel qu'énoncé au point d) de l'ordre du jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé d'insérer un second paragraphe à l'article 15 des statuts de la Société tel qu'énoncé au point e) de l'ordre du jour.

Sixième résolution

L'Assemblée a décidé d'insérer un nouvel article 18 dans les statuts de la Société tel qu'énoncé au point f) de l'ordre du jour.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de la présente modification des statuts, sont estimés à approximativement six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: Martins Costa, Girotto, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55641. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193895/687.

(140215562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

APEX Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.496.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le deux décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Jean-Paul GHEZZI, demeurant à F-57290 Fameck, 97, rue du Général Henry, et
- 2.- Monsieur Thierry GHEZZI, demeurant à F-57100 Thionville, 9, rue de la Frontière.

Lesquels comparants sont ici représentés par Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 28 novembre 2014,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée APEX Technologies S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 62496 (NIN 1997 2413 995).
- II.- Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster, en date du 24 décembre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 241 du 15 avril 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean Seckler en date du 26 février 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 395 du 1 er juin 1999.



III.- Que la société a un capital social de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit Euros (€ 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, attribuées aux associés comme suit:

1 Monsieur Jean-Paul Ghezzi, prénommé, deux cent cinquante parts sociales	250
2 Monsieur Thierry Ghezzi, prénommé, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

- IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.
- V.- Que la société APEX Technologies S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent et pour autant que nécessaire décident de dissoudre la société APEX Technologies S.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, les associés, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateurs de la société, déclarent que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société APEX Technologies S.à r.l. a été réglé et les comparants demeureront, au prorata de leur participation dans le capital social, responsables de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;
 - la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant elle est à considérer comme faite et clôturée;
 - décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société pour l'exercice de leurs fonctions;
- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;
 - pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2390. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194692/56.

(140217407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Arbox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 192.460.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Eric ARBALESTRIER, expert immobilier, demeurant à B-6741 Vance, 115, rue des Juifs, né à Saint-Mard, Belgique, le 14 décembre 1970,

ici représenté par Madame Danielle KIRSCH, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

- Art. 1 er. Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.
- Art. 2. La société a pour objet l'achat, la mise en valeur, la gestion, la location et la vente d'immeubles bâtis et nonbâtis.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.



Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

- Art. 3. La société prend la dénomination de «ARBOX S.à r.l.".
- Art. 4. Le siège social est établi à Steinfort.
- Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune.
- **Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.
 - Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.
- **Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

En cas de gérant unique, la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs de signature seront déterminés par l'assemblée générale des associés/par l'associé unique lors de la nomination des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Dans le cas où la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.
 - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 14.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- **Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille quatorze.



Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les 250 (deux cent cinquante) parts sociales représentatives du capital social sont souscrites par Monsieur Eric Arbalestrier, prénommé, dûment représenté par Madame Danielle KIRSCH.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport à la Société de 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50.- (cinquante euros) chacune de la société à responsabilité limitée ARBEX S.à r.l., avec siège social à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich, représentant l'intégralité du capital social de celle-ci.

Le souscripteur, dûment représenté, déclare que les parts ainsi apportées sont librement cessibles à la Société et sont évaluées à EUR 12.500.- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS).

Il résulte d'une attestation de la gérance et d'un bilan intérimaire au 30 septembre 2014 de la société ARBEX S.à r.l. que les 250 (DEUX CENT CINQUANTE) parts sociales apportées à la présente Société sont évaluées à au moins EUR 12.500.- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS).

Ces documents resteront annexés aux présentes.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Eric ARBALESTRIER, expert immobilier, demeurant à B-6741 Vance, 115, rue des Juifs, né à Saint-Mard, Belgique, le 14 décembre 1970,

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

2. Le siège social est fixé à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.500.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. KIRSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57471. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194693/104.

(140217886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Aux anges de Pétange by Sandrine and Julien S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-4756 Pétange, 11, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 169.192.

Assemblée générale extraordinaire du 17 11 2014

Les associés:

1. Monsieur Tasiaux Julien,

Né le 19 04 1988 à Liège en Belgique demeurant au 9, rue des marguerites B-6791 Athus belgique

2. Mademoiselle Multari Sandrine.

Né le 20 05 1981 à Abidjan, demeurant au 14, rue George Lefèvre B-6750 Mussy la ville

De la société

Aux anges de Pétange by Sandrine and Julien S.e.n.c

Société en nom collectif

Siège social: 11, place du marché L-4756 Pétange

Constituée en date du 08 06 2012 aux termes d'un acte sous seing privé et représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire.

Composition de l'assemblée

sont présents, les associés:

1. Monsieur Tasiaux Julien,



Né le 19 04 1988 à Liège en Belgique demeurant au 9, rue des marguerites B-6791 Athus belgique

2. Mademoiselle Multari Sandrine (Mauriline),

Né le 20 05 1981 à Abidjan, demeurant au 14, rue George Lefèvre B-6750 Mussy la ville

Les associés constatent que les 100 % des parts représentant le capital de la société sont toutes présentes et donnent droit à 100 % des voix.

Ordre du jour

1) Modification de la valeur, de la quantité et de la répartition des parts de la société

L'Assemblée après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1 ère et seule résolution

En référence à l'article 6 des statuts, déterminant la valeur, la quantité et la répartition des parts sociales de cette

Le capital social était jusqu'à présent de 100 € (cent euros) et le nombre de parts sociales de 10 (dix) et donc 10 € par part.

Ces parts sociales étaient souscrites comme suit:

- 1) Monsieur Tasiaux, 5 parts (50 €)
- 2) Madame Multari, 5 parts (50 €)

Total: 10 parts (100€)

Il a été convenu en ce jour, que monsieur Tasiaux cède une partie de ces parts à madame Multari. A titre gratuit, avec leurs approbations respectives et en accord avec les statuts. Ainsi qu'une modification du nombre, de la valeur et de la répartition des parts.

La nouvelle situation de quantité, de valeur et de répartition des parts, se présentent de la manière suivante:

Le capital social reste de 100 € (cent euros).Le nombre de parts sociales est à présent de 100 (cent) et donc d'1 € par part.

Ces nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 1) Monsieur Tasiaux, 1 part (1 €)
- 2) Madame Multari, 99 parts (99 €)

Total: 100 parts (100€)

Notant, que ces modifications n'entraînent aucune modification sur les autres articles. Ni sur les droits et conditions de décision ou d'engagement des associés et de la société, vis-à-vis de tiers ou dans la gestion courante et extraordinaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, les associés clôturent l'Assemblée Générale en date du 17 11 2014.

Dont procès-verbal, signé par les associés

Multari Sandrine / Tasiaux Julien

Les associés

Référence de publication: 2014194655/55.

(140217425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Luxembourg Investment Company 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Gasperich, 4a, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 192.182.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société prises le 4 Décembre 2014:

L'associé unique de la Société décide conformément aux statuts de la Société:

De transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante: 4a, Rue Henri Schnadt, L-2530, Gasperich, (Luxembourg) en date du 4 Décembre 2014.

D'accepter la démission de Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., société à responsabilité limitée, au capital social de €12,500; domiciliée au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2543, Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 103336 en qualité de gérant de la Société avec effet au 4 Décembre 2014.

De nommer Mademoiselle Sinead Mary Browne née le 16 Avril 1980 à Dublin, Irlande, domicilié professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530, Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet au 4 Décembre 2014.

Référence de publication: 2014194330/17.

(140216352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck